

Communauté d'Agglomération  
Valence Romans Agglo

**REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
N°2021\_130**

L'an deux mille vingt et un, le trente juin, à 18h30, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace Cristal de PORTES-LES-VALENCE, sous la présidence de monsieur Nicolas DARAGON.

Date de convocation du Conseil communautaire : 24/06/2021

Nombre de conseillers : - en exercice : 112 - présents : 80 - votants : 101

**OBJET : BUDGET ANNEXE SERVICE MUTUALISÉ INFORMATIQUE - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2021**

**PRESENTS :**

DUCLAUX Jean-Claude, PREVIEU Bernard, MICHELET Jacky, COTTINI Christian, RIPOCHE Bernard, MANTEAUX Nadine, NIESON Nathalie, PLACE Anna, ROLLAND Christian, GILLES Philippe, GUILLON Eliane, MOURIER Marlène, RANC Christiane, BARDE Robert, VIDANA Lysiane, VEISSEIX Lydie, BELLIER François, VASSY Frédéric, CLEMENT Elise, GAUTHIER Christian, LARUE Fabrice, BOUIT Séverine, CHAZAL Françoise, PERNOT Yves, BAR Fabrice, BORDAZ Christian, MEGE André, ABRIAL Jacques, VITTE Bruno, SYLVESTRE Dominique, MURDINET Armand, VALLA Jean-Marc, HOURDOU Philippe, VALLON Bernard, ROCHAS Olivier, POUILLY Jérôme, SERVIAN Bruno, GUILLEMINOT Karine, COUSIN Stéphane, BARNERON Philippe, BROT Suzanne, GIRARD Geneviève, CLEMENT Danielle, GUINARD Joseph, HURIEZ Thomas, JACQUOT Laurent, LABADENS Philippe, MAIRE Florence, PAGANI Isabelle, PETIT Etienne Paul, THORAVAL Marie-Hélène, LARAT Etienne, BARRY Francis, CHEVROL Nadine, VALLA Jean-Michel, TEUFERT Romain, AGRAIN Françoise, OUDILLE Xavier, BRUSCHINI Jean-Jacques, BENCHELLOUG Adem, BLACHE Thomas, BRARD Lionel, CHAUMONT Jean-Luc, DALLARD Laurence, DARAGON Nicolas, DIRATZONIAN-DAUMAS Franck, FAURIEL Sylvain, GALLAND Jean-François, JUNG Anne, MASSIN Nancie, MEJEAN Florent, MONNET Laurent, OBERT Peggy, PASCAL Marie-Françoise, PAULET Cécile, PUGEAT Véronique, RASTKLAN Georges, ROCHE Annie, SOULIGNAC Franck, TENNERONI Annie-Paule

**ABSENT(S) ayant donné procuration :**

Monsieur VALLON Cyril a donné pouvoir à madame GUILLEMINOT Karine  
Monsieur GERMAIN Henri a donné pouvoir à monsieur ROLLAND Christian  
Monsieur ESPRIT Aurélien a donné pouvoir à madame GUILLON Eliane  
Madame GENTIAL Dominique a donné pouvoir à madame MOURIER Marlène  
Monsieur PAILHES Wilfrid a donné pouvoir à madame RANC Christiane  
Monsieur PERTUSA Pascal a donné pouvoir à madame PLACE Anna  
Monsieur BARRUYER Daniel a donné pouvoir à monsieur LARUE Fabrice  
Madame PEYRARD Marylène a donné pouvoir à monsieur COUSIN Stéphane  
Monsieur ROBIN Alain a donné pouvoir à monsieur OUDILLE Xavier  
Monsieur DELOCHE Georges a donné pouvoir à monsieur BELLIER François  
Monsieur GROUSSON Daniel a donné pouvoir à madame GIRARD Geneviève  
Monsieur TRAPIER Pierre a donné pouvoir à monsieur GALLAND Jean-François  
Monsieur GOT Damien a donné pouvoir à monsieur JACQUOT Laurent  
Madame MONTMAGNON Marie a donné pouvoir à monsieur VALLA Jean-Michel  
Monsieur COLOMB Pierre a donné pouvoir à monsieur POUILLY Jérôme  
Madame AMIRI Kerha a donné pouvoir à monsieur BENCHELLOUG Adem  
Madame ILIOZER-BOYER Nathalie a donné pouvoir à madame PAULET Cécile  
Monsieur MAHAUX Pierre-Olivier a donné pouvoir à monsieur FAURIEL Sylvain  
Monsieur POUTOT Renaud a donné pouvoir à monsieur RASTKLAN Georges  
Madame RAVELLI Michèle a donné pouvoir à madame JUNG Anne  
Madame SAILLOUR Morgane a donné pouvoir à madame DALLARD Laurence

Le budget supplémentaire est équilibré en section de fonctionnement à hauteur de 926,00 €.

Le budget supplémentaire est équilibré en section d'investissement à hauteur de 1 966 397,73 € afin de financer les reports d'investissement et quelques crédits complémentaires. Contrairement à d'autres budgets de services communs, le financement des investissements est réalisé annuellement. Les adhérents couvrent les besoins de financement net des amortissements. La technique des reports implique un financement prévisionnel élevé. Le glissement des opérations entre exercices budgétaires limite le plus souvent la contribution au niveau prévu au budget primitif. Aussi, la mise en place d'une autorisation de programme devrait permettre de limiter ces distorsions budgétaires pour les exercices à venir.

	Dépenses	Recettes
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	926,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		7 308,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		-6 382,00
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>926,00</b>	<b>926,00</b>

	Dépenses	Recettes
Reports : 20 - Immobilisations incorporelles	1 264 683,55	
Reports : 21 - Immobilisations corporelles	528 606,18	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 308,00	
20 - Immobilisations incorporelles	-59 000,00	
21 - Immobilisations corporelles	224 800,00	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		926,00
13 - Subventions d'investissement		1 965 471,73
<b>Section d'investissement</b>	<b>1 966 397,73</b>	<b>1 966 397,73</b>

Vu l'article L1612-20 du Code Général des collectivités territoriales qui rend applicable aux établissements de coopération intercommunale, l'ensemble des dispositions relatives aux votes des budgets dans les communes et EPCI,

Vu la nomenclature budgétaire M14,

Le Conseil communautaire DECIDE :

- **d'approuver** le budget supplémentaire 2021 du Budget Annexe Service Mutualisé Informatique qui s'équilibre à hauteur de 926 € en fonctionnement et de 1 966 397,73 € en investissement,
- **d'autoriser et mandater** le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Délibération adoptée à la majorité absolue

Votants POUR : 97 voix

Votants CONTRE : 3 voix

TRAPIER Pierre, GALLAND Jean-François, ROCHE Annie

S'abstenant : 1 voix

MEJEAN Florent

Envoyé en préfecture le 12/07/2021

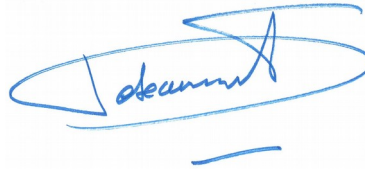
Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 09/07/2021 

ID : 026-200068781-20210630-2021\_DELIB130-BF

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Valence, le 12/07/2021  
Le Président,  
Par délégation,  
Véronique DEBEAUMONT  
Directrice Générale Adjointe



Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat dans le département de leur publication.